

## *Compte rendu du Conseil Municipal De la commune de Surfonds*

L'an DEUX MILLE QUINZE

Le 1<sup>er</sup> juillet à 19h30.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Surfonds, en séance publique, sous la présidence de Michel JACK, Maire.

**Etaient présents** : Mesdames M. Blavette – S. Foret - E. Mallet– N. Murillo et Messieurs– H. Garnier – A. Dutertre – G. Hattry - P. Hamelin – P. Voltz

**Absent(e) excusé(e)** : S. Wambst

**Formant la majorité des membres en exercice**

**Secrétaire de séance** : M. P. VOLTZ

**Assistait également à la réunion** : F. Tuytten secrétaire de mairie

**Date de convocation**

24/06/2015

**Date d'affichage** :

06/07/2015

**Nombre de Conseillers** :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

En préambule à la séance du conseil municipal, M. le Maire accueille Mme Karamanli, Députée de la circonscription.

Mme Karamanli se présente au conseil municipal et au CMJ invité à cette rencontre. Un tour de table de présentation est effectué. Les enfants ont préparé des questions afin de connaître le rôle, la fonction, les missions d'un député.

Mme Karamanli exprime son attachement à la démocratie de proximité et sa volonté d'être présente le plus souvent sur sa circonscription.

M. le Maire l'informe que les travaux de la salle polyvalente sont terminés depuis fin mars. Que des devis vont être faits afin de l'équiper en matériel (tables, chaises, estrade....). Mme Karamanli précise qu'une subvention au titre de la réserve parlementaire peut être sollicitée auprès de l'Assemblée Nationale. Qu'elle pourra apporter son soutien.

Pour conclure, dans le cadre des journées citoyennes qu'elle organise, Mme Karamanli invite le CMJ à venir à l'Assemblée Nationale.

**M. le Maire demande l'approbation du procès-verbal de séance précédente :**

**Il est remarqué que l'avant-dernière phrase du chapitre « questions et informations diverses » était une observation de M. Wambst. Cette remarque a été faite par plusieurs élus Nathalie MURILLO, Pascal HAMELIN et Patrick VOLTZ, ils souhaitent une correction de cette phrase.**

**M. Le Maire et les conseillers en prennent acte.**

**La séance du Conseil municipal est ouverte à 21h30**

### **1-Délibération relative à la convention entre les communes de Surfonds et de Bouloire pour la scolarité des enfants domiciliés à Surfonds.**

M. le Maire donne la parole à Mme Mallet responsable de la commission Enfance et scolarité.

Mme Mallet rappelle les raisons de signer une convention relative à la scolarité avec la commune de Bouloire :

- Les dépenses liées aux frais de fonctionnement des écoles élémentaires publiques constituent une dépense obligatoire pour toutes les communes au titre de l'article L 2321-2 du Code Générale des Collectivités Territoriales.
- Pour organiser la répartition de ces frais, il est prévu la conclusion d'une convention entre la commune d'accueil : Bouloire et la commune de résidence : Surfonds.
- Il convient d'adopter une convention pour permettre à la commune de Surfonds de contractualiser avec la commune de Bouloire dans un cadre juridique sécurisé.

Vu l'avis de la commission Enfance et scolaire ;

Considérant que la commune de Bouloire accueille la majorité des enfants scolarisés résidant à Surfonds ;

Considérant la nécessité de disposer d'un dispositif contractuel ;

Considérant les questions de termes échus et de prises en charge des classes de neige comme actées ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **Approuve** les termes de la convention organisant la répartition des dépenses de fonctionnement des écoles publiques maternelles et élémentaires entre les communes de Surfonds et de Bouloire.
- **Autorise** M. Le Maire à signer cette convention
- **Charge** M. Le Maire de prendre rendez-vous avec Monsieur Bouché Maire de Bouloire afin de transmettre cette convention aux services de l'Etat.

## **2 - Dossiers Travaux aménagement Jardin de la Paix et Chemins de randonnées**

M. Le Maire rappelle que les dossiers de subventions au titre de la réserve parlementaire auprès du Sénateur Jean Claude BOULARD ont été envoyés pour le projet sécurisation et embellissement du Centre bourg :

- Façade Maison Ménard
- Mur du Lavoir
- Radars pédagogiques.

En ce qui concerne, les chemins de randonnées une rencontre a eu lieu le lundi 15 juin dernier entre Mme et M. Dumont propriétaires du Chesneau avec Stéphanie FORET, Gérard HATTRY et Michel JACK.

Mme Stéphanie FORET fait part de cette entrevue : M. et Mme DUMONT confirment leur accord pour la convention de passage sur leur partie de chemin privé. Il est précisé que cette convention doit également être validée par M. De Grancey propriétaire de la Micholière

Toutefois, ils souhaitent qu'un panneau (interdisant tout véhicule motorisé) soit installé à l'entrée de leur propriété. (Le même panneau serait utilisé aussi sur le chemin du Frêne)

Il est entendu qu'après la période estivale, le balisage serait mis en place et que la partie de chemin privé de M. De Grancey serait nettoyée.

## **3- Point sur les finances communales**

M. le Maire donne la parole à M. H. Garnier responsable de la commission finances

M. Garnier fait un exposé sur la situation financière de la commune. Il explique que les dépenses d'investissement et de fonctionnement prévisionnelles sont dans l'ensemble respectées.

Il propose de réunir la commission finances en septembre afin de commencer à élaborer un plan prévisionnel pour l'exercice 2016.

## **4 – Information commerce**

M. Le Maire rappelle l'historique de demande de paiement des loyers du commerce.

Notamment, les loyers dus pendant l'exploitation du commerce par Mme Guillerm, qui étaient couverts par la clause de « caution solidaire » du bail commercial signée en 2012 entre la commune et la Société RE7 Tradition. Clause réitérée par la nouvelle municipalité le 24 avril 2014.

Un conseiller juridique va être contacté afin d'éclaircir la situation et d'engager les poursuites si nécessaire.

## **Questions et informations diverses**

### **M. Le Maire informe le conseil municipal :**

- de la délibération du conseil communautaire concernant le FPIC : décision à la majorité des voix pour la répartition dite de droit commun.
- du projet du PLUi validé par la communauté de communes.
- de la réunion en Préfecture relative à la radicalisation. Il donne lecture des signes d'alerte.
- de la réunion organisée par la commune du Breil sur Merize relative au problème de désertification médicale en milieu rural.
- de l'organisation de la fête du 14 juillet prévue le 25 juillet 2015.
- de l'organisation d'un chantier au mois d'août pour la peinture routière Rue du Cheval Blanc.

- d'un rendez-vous avec les services d'ERDF pour la signature de la convention relative à la fresque sur le transformateur par le CMJ.
- que l'agent en contrat d'avenir (CAE) a un rendez-vous le 2 juillet 2015, M. le Maire l'accompagnera au Lycée Agricole de Rouillon pour des tests en vue d'une formation diplômante

**Mme E. Mallet informe le conseil municipal :**

que la communauté de communes des Brières et du Gesnois va lancer la consultation pour le marché public relatif au projet des équipements de loisirs et aires de jeux.

Le CCTP (cahier des Charges) lui a été soumis.

Mme Mallet fait part des observations qu'elle a apportées au CCTP (chaque élu a eu en lecture ce document) pour le projet des aires de jeux sur la commune de Surfonds: ajout en option de la mise en sécurité du site par une clôture rigide, précisions demandées sur la nature du sol.

**M. Harold GARNIER informe le conseil municipal :**

que le site internet sera opérationnel le 06 juillet 2015.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15**

Séance du Conseil Municipal de la commune de Surfonds  
Du 1<sup>er</sup> juillet 2015

<b>Nom et Prénom de l'élu(e)</b>	<b>Présent (e)</b>	<b>Absent(e)</b>	<b>Signature</b>
JACK Michel	X		
DUTERTRE Alain	X		
BLAVETTE Mélanie	X		
GARNIER Harold	X		
HAMELIN Pascal	X		
MALLET Emmanuelle	X		
DUPERRIN-MURILLO Nathalie	X		
HATTRY Gérard	X		
FORET Stéphanie	X		
WAMBST Sébastien		X	
VOLTZ Patrick	X		